Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 30 (1980)

Heft: 3/4

Buchbesprechung: L'État et sa police en France (1789-1914) [Jacques Aubert et al.]

Autor: Vuilleumier, Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En résumé: un recueil basé sur un gros travail, élaboré avec sérieux, écrit parfois avec brio, mais qui fait surtout sentir les limites du genre.

Genève *Jean-Daniel Candaux*

JACQUES AUBERT, MICHEL EUDE, CLAUDE GOYARD, PIERRE GUIRAL, BERNARD LE CLÈRE, MARCEL LE CLÈRE, PIERRE RIBERETTE, GUY THUILLIER, ANDRÉ-JEAN TUDESQ, JEAN TULARD, JEAN VIDALENC, VINCENT WRIGHT, *L'Etat et sa police en France (1789–1914).* Genève, Librairie Droz, 1979. 215 p. (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IVe Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. V: Hautes études médiévales et modernes, 33).

Cet ouvrage reproduit les communications présentées à un colloque organisé par l'Institut français des Sciences administratives et la IVe Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Aussi n'y trouvera-t-on pas une histoire exhaustive; néanmoins, nombre de ces contributions, centrées sur une période ou sur une institution, apportent des vues utiles sur cette question encore bien mal étudiée de la police politique et de son rôle. Car c'est bien d'elle dont il s'agit exclusivement, les autres fonctions de la police n'ayant pas été abordées.

Michel Eude voit, dans le Comité de Sûreté générale de la Convention, une institution de transition entre la police de l'Ancien régime et les ministère ou direction de la police sous le Directoire, l'Empire et la Restauration; issu de l'organisme du même nom créé au lendemain du 10 Août, lequel avait pris la succession du Comité de surveillance nommé par la Législative avec des pouvoirs restreints, il avait déjà connu une première ébauche dès l'été 1789, quand l'Assemblée nationale avait nommé un Comité des recherches pouvant décerner des mandats d'amener. Son organisation et son fonctionnement, ses membres, ses employés, les forces policières utilisées, ses rapports avec le Comité de salut public, tout cela est clairement analysé. Créé pour répondre à des nécessités immédiates, le Comité de sûreté générale a fait preuve d'empirisme et de pragmatisme. A sa disparition, postérieure à celle de la Convention dont il était pourtant issu, il laissa des bureaux organisés et un personnel subalterne qui seront en grande partie repris par ses successeurs.

Le mythe de Fouché, encore vivace aujourd'hui, c'est celui d'une police impériale toute-puissante. Pourtant, nous montre Jean Tulard, elle n'a pas été toujours aussi efficace qu'on l'a prétendu; son goût des registres, des rapports, son amour de la paperasse poussé jusqu'à la manie ne doivent pas faire illusion. D'autant que la guerre des polices (il y en eut cinq ou six) nuisait aux résultats obtenus.

De la police impériale, Pierre Riberette nous mène à celle de la Congrégation. Les débuts agités de la Restauration voient croître le nombre des polices parallèles (une dizaine sans doute); le virus policier atteint les principaux membres de la famille royale qui se constituent chacun leur réseau. Sous le ministère Villèle, Franchet, directeur de la police, collabore étroitement avec les Chevaliers de la Foi et la Congrégation, comme avec l'Autriche. La police est véritablement la chasse gardée d'une faction qui l'emploie à son profit. On recourt naturellement au Cabinet noir, mais, à partir du ministère Decazes, on en fera un usage plus discret.

Sous la monarchie de Juillet, il y a contradiction entre le discours officiel et la pratique, comme le montre fort bien A. J. Tudesq. L'idéologie libérale du pouvoir ne l'autorise pas à employer la police comme ses prédécesseurs; s'il le fait, c'est en quelque sorte clandestinement. La police devient une institution qui efface volontairement les traces de son activité. D'ailleurs, la recherche du renseignement, l'infor-

mation du pouvoir en vue de la prévention l'emportent sur la répression aveugle. Relevons encore cette intéressante remarque sur la tendance générale à la «mise en observation des défaillances et des déficiences de la société dominée par l'idéologie libérale» qui se traduit par «toute une procédure réglementaire» recouvrant à la fois les enquêtes des Villermé et des Leplay, l'analyse statistique, les contrôles et surveillances de toutes sortes; tout cela pour répondre aux problèmes posés par la concentration de la population dans les villes et par l'accumulation des capitaux.

La police du second Empire a déjà été étudiée par Howard C. Payne; aussi Vincent Wright a-t-il limité sa contribution aux préfets de police, examinant le poids qu'ont pu avoir leur personnalité et leurs conceptions, cherchant à déterminer où se prenaient effectivement les décisions, quel rôle jouait le personnel ... La Préfecture de police n'était pas l'Etat dans l'Etat dénoncé par l'opposition; le pouvoir de son chef dépendait de l'interaction de nombreux éléments, souvent changeants. Aussi faut-il se garder des généralisations dangereuses. Malheureusement, on ne sait pourquoi, les annexes auxquelles renvoient des notes (p. 93 et 95) n'ont pas été publiées!

Etudier en quelques pages la période de la troisième République tenait de la gageure et, si Marcel Le Clère nous apporte nombre d'indications utiles, entre autres sur la façon dont le nouveau régime s'est intégré certains des dispositifs policiers mis en place sous l'Empire, il n'en faut pas attendre une vue d'ensemble analogue à celle des articles précédents. L'historiographie de la troisième République est moins avancée que celle des régimes antérieurs et, pour la police et son organisation, on ne dispose d'aucune monographie.

Plus «impressionniste», l'étude de Pierre Guiral, *Police et sensibilité française,* complète avantageusement les autres contributions, parmi lesquelles il faut encore mentionner *Le préfet et sa police dans le département,* par le sous-préfet Bernard Le Clère, et un intéressant article de Jean Vidalenc, *Armée et police de 1814 à 1914,* qui, malgré son titre, ne s'intègre guère au thème général. Enfin, on trouvera quelques documents relatifs à l'affaire Stavisky, dont la publication, nous dit Claude Goyard, «posait des problèmes de déontologie que nous avons pu résoudre après consultation de hautes autorités administratives. Le facteur qui, en définitive, nous a déterminé à n'en point retarder la publication, réside dans ce que les documents n'apportent aucune révélation qui ne se trouve déjà dans les travaux de la Commission d'enquête parlementaire»!

Les conclusions, tirées par Guy Thuillier et Jean Tulard, s'achèvent par une série de propositions concrètes concernant la conservation des documents et leur mise à disposition des chercheurs. A juste titre, ils relèvent que si, aujourd'hui, les sources de police servent à toutes les disciplines historiques, il faut, pour interpréter correctement les dossiers, comprendre comment ils se sont constitués, quelle était la psychologie de ceux qui en ont rédigé les rapports, quels facteurs ont pu infléchir cette rédaction (conflits entre organismes de surveillance, désir de faire pression en vue d'une certaine décision, etc.). C'est à cela que pourra contribuer ce recueil.

Genève *Marc Vuilleumier*

PIERRE CHAUNU, avec la collaboration de JEAN LEGRAND, *Un futur sans avenir. Histoire et population.* Paris, Calmann-Lévy, 1979. 315 p., 36 graphiques, 4 tabl.

Les partisans d'un discours scientifique dépourvu de toute charge émotionnelle ne trouveront pas leur compte à la lecture de cet ouvrage de Pierre Chaunu. C'est, en effet, à une campagne de redressement moral que le brillant historien et démogra-